



Entreprise en liquidation judiciaire ags

Par **xeraco**, le **14/02/2009** à **17:49**

Bonjour, quelque soit l'issue fatale de l'entreprise en règlement judiciaire ou liquidation judiciaire c'est au sujet des salariés. AGS
Ma question est la suivante :
Dans tous les cas les salariés sont ils garanties de toucher en totalité leur salaires + indemnités + congés payés etc.. par AGS ??
Tout cela est bien régi par le mandataire judiciaire ??
merci d'avancernncordialement

Par **julius**, le **15/02/2009** à **00:18**

Bonsoir,
En effet , c'est au mandataire de faire valoir les demandes auprès des AGS .
AGS paiera les salaires , et tout ce qui affère.
En revanche , les primes ne sont pas prises en charge.